

A. P. A. P.

6^e Année.

ASSOCIATION
DE
PRÉVOYANCE ET D'ASSISTANCE
DE
L'ADMINISTRATION PRÉFECTORALE

Fondée le 14 décembre 1907

Déclarée le 28 janvier 1908

ANNÉE 1913

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JANVIER 1913

Liste des Sociétaires arrêtée au 25 mars 1913

SIÈGE SOCIAL
au Ministère de l'Intérieur

LIBRAIRIE ADMINISTRATIVE BERGER - LEVRAULT
PARIS, 5-7, rue des Eaux-Arts — rue des Glacis, 18, NANCY

ANNUAIRE DE L'ADMINISTRATION PRÉFECTORALE
publié d'après les documents officiels

Administration centrale
Administration départementale : Préfectures et Sous-Préfectures
Personnel des Fonctionnaires — Notices individuelles — Organisation

8^e édition, revue, considérablement augmentée et mise à jour au 1^{er} mars 1913 par un *Supplément*. Un volume grand in-8 de 1100 pages. — Prix avec le *Supplément* : broché. . . . 12 fr. 50 — Relié. . . . 15 fr.

Le Budget départemental, par A. Gabriel DESBATS, docteur en droit, secrétaire général de la Préfecture de la Seine-Inférieure. Avec préface de M. MILLIÈS-LACROIX, sénateur, ancien ministre. Ouvrage honoré d'une souscription du Ministère de l'Intérieur, 1911. Volume in-8 de 1054 pages, broché. 15 fr. — Relié en demi-marroquin. 18 fr. 50

Ouvrages de M. Charles RABANY
DIRECTEUR HONORAIRE AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Guide Général des Elections et spécialement des Elections municipales. 2^e édition. 1912. Un volume in-8 de 568 pages, broché. 6 fr. Relié en percaline. 7 fr. 50

Traité pratique de la Voirie vicinale, rurale et urbaine, par Ch. RABANY, directeur honoraire, ancien chef du Bureau de la Voirie au Ministère de l'Intérieur, et G. MONSARRAT, ancien secrétaire général de préfecture, sous-chef de Bureau de la Voirie au Ministère de l'Intérieur, 1911. Deux volumes in-8, formant 1303 pages, br. 15 fr. — Reliés. 18 fr.

Le Recrutement de l'Armée. Commentaire de la loi du 21 mars 1905. (Dispositions générales. Des appels. Corps spéciaux. Tirage au sort. Revision. Taxe militaire. Service dans l'armée active et dans les réserves. Organisation. Cadres. Mobilisation. Non-disponibles. Engagements volontaires. Rengagements. Dispositions pénales.) 3^e édition entièrement refondu et mise à jour. 1911. Un volume in-8 de 1189 pages, broché. 15 fr. Relié en percaline 17 fr.

Annales des Assemblées départementales, fondées en 1887 par J. DE CAISENOY. Publiées depuis 1901 par Ch. RABANY. Tome XXV. 25^e année. 1911. Un volume grand in-8, broché. 10 fr. (Les années précédentes sont en vente au même prix.)

Les Conseils généraux. Interprétation de la loi organique du 10 août 1871. Recueil des lois, décrets, arrêts ou avis du Conseil d'Etat, arrêts de la Cour de cassation, instructions et décisions ministérielles, classés par ordre chronologique. Volumes in-8, reliés en percaline : — Tome I. *Décisions rendues de 1871 à 1878* 15 fr. — Tome II. *Décisions rendues de 1878 à 1890* 15 fr. — Tome III. *Décisions rendues de 1890 à 1899* 15 fr. — Tome IV. *Décisions rendues de 1899 à 1909.* Avec une *Table des matières générale* comprenant les tables refondues des tomes I, II, III et IV. 15 fr.

Des Attributions individuelles des Conseillers généraux, par A. NÉCROUX, conseiller de préfecture, ancien chef de cabinet de préfet. Un volume in-8 de 213 pages, broché. 2 fr. 50 Relié en percaline. 3 fr. 50

Les Attributions des Sous-Préfets, par Albert BRUZER, docteur en droit, ancien sous-préfet, rédacteur principal au Ministère de l'Intérieur, 1902. Un vol. gr. in-8 de 588 pages, br. 15 fr. Relié en demi-marroquin. 17 fr. 50

Compétence et Organisation des Justices de Paix. Commentaire doctrinal et pratique de la loi du 12 juillet 1905, par Jean CADFFI, député, rapporteur de la loi, avocat à la Cour de Paris, avec la collaboration de Ferdinand BAUCOURT, docteur en droit, juge au Tribunal civil de Lille, 1906. Un volume in-8 de 384 pages, broché. 6 fr. — Relié en percaline. 7 fr. 50

Manuel pratique des Actes de l'état civil, avec Formules pour la rédaction de tous les actes, par J. MONTREAU, chef du bureau de l'état civil à la mairie d'Aurillac, 1911. 3^e édition, revue et augmentée. Un volume in-8 de 404 pages, broché. 4 fr. — Relié en percaline. 5 fr.

A. P. A. P.

6^e Année.

ASSOCIATION
DE
PRÉVOYANCE ET D'ASSISTANCE

DE
L'ADMINISTRATION PRÉFECTORALE

Fondée le 14 décembre 1907

Déclarée le 28 janvier 1908

ANNÉE 1913

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JANVIER 1913

Liste des Sociétaires arrêtée au 25 mars 1913

SIEGE SOCIAL
au Ministère de l'Intérieur

ASSOCIATION
DE
PRÉVOYANCE ET D'ASSISTANCE
DE
L'ADMINISTRATION PRÉFECTORALE

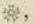
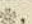

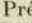
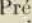
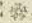

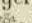
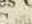
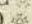
PRÉSIDENTS D'HONNEUR

- MM. **Clemenceau**, ancien Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur.
Briand, ancien Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur.
Monis, ancien Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes.
Caillaux, ancien Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes.
De Selves GC*, ancien Président de l'A. P. A. P.
Steeg, ancien Ministre de l'Intérieur.
Klotz, Ministre de l'Intérieur.
-

MEMBRES DU COMITE

POUR L'ANNÉE 1913

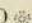
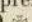

Assemblée générale du 25 janvier 1913.

- MM. **Allain-Targé** C , Président de Chambre à la Cour des Comptes.
Bazin, Sous-Préfet de Chalon-sur-Saône.
Branet O , Conseiller d'État, Directeur général des Douanes.
Bruman C , Conseiller d'État.
Duros , Préfet honoraire.
Fabre , Préfet de la Charente.
Gallot, Conseiller de préfecture du Loiret.
Genebrier, Préfet de Vaucluse.
Lépine GC , Préfet de Police.
Penaud, Sous-Préfet de Bernay.
Périer O , Secrétaire général du Gouvernement général de l'Algérie.
Ramonet , Préfet de Saône-et-Loire.
Regnier, Secrétaire général de la Gironde.
Roman , Préfet honoraire, Conseiller référendaire à la Cour des Comptes.
Sainsère C , Conseiller d'État.
Trépont O , Préfet du Nord.

MEMBRES DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1913

Décision du Comité du 25 janvier 1913.

- MM. **Trépont** O , Préfet du Nord, président.
N..., vice-président.
Branet O , Conseiller d'État, Directeur général des Douanes, secrétaire.
Roman , Préfet honoraire, Conseiller référendaire à la Cour des Comptes, trésorier.

M. **Gaston Roux**, secrétaire du Comité.

Toute la correspondance (adhésions, demandes, etc.) et les envois de fonds devront être adressés au secrétaire du Comité, 19, rue Jean Daudin, à Paris, qui les fera parvenir à qui de droit.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 25 JANVIER 1913

L'Association de Prévoyance et d'Assistance de l'Administration préfectorale a tenu son Assemblée générale ordinaire le samedi 25 janvier 1913, au Ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Trépont, Préfet du Nord.

En ouvrant la séance, M. Trépont s'exprime en ces termes :

MES CHERS COLLÈGUES,

Nous allons tenir aujourd'hui notre 6^e Assemblée générale; il m'est particulièrement agréable de constater que, cette année, le nombre des sociétaires présents est de beaucoup supérieur à celui des réunions précédentes. Le Comité s'en félicite et vous adresse, à cette occasion, ses bien sincères remerciements.

C'est, en effet, mes chers Camarades, par le concours personnel de chacun de vous que l'A. P. A. P. pourra prendre l'extension qui lui est indispensable pour atteindre le but qu'elle s'est proposé; ce concours, j'en suis persuadé, nous est acquis.

Je donne la parole à M. Branet pour vous faire connaître la situation morale de l'Association.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Les années précédentes, je me plaignais d'avoir à écrire le rapport habituel; cette année, j'ai fait pis : je ne l'ai pas écrit, faute du temps nécessaire pour le rédiger. Si vous le permettez, je vais, dans un exposé verbal, vous présenter le résumé des opérations de l'année; cet exposé, je l'extraits des notes de M. Gaston Roux, qui, depuis la fondation de l'A. P. A. P., est pour nous, et en particulier pour moi, le plus dévoué, le plus utile des collaborateurs. J'espère que tout à l'heure, les explications de notre trésorier, sa bonne grâce souriante, l'éloquence des chiffres qu'il manie avec l'habileté d'un maître des comptes, vous réconcilieront avec un Comité dont l'orateur officiel manque au plus élémentaire de ses devoirs.

Je vous dois tout d'abord la situation de nos adhésions. Ainsi que vous le constaterez par les chiffres que je vais vous fournir, elle est à quelques unités près identique à celle de l'an dernier; d'où cette conclusion que l'A. P. A. P. maintient son effectif.

I. — Fonctionnaires de l'A. P.

Au 27 janvier 1912.	399
Nouvelles adhésions au cours de 1912.	33
	<u>432</u>

De ce chiffre, il y a lieu de déduire :

1° Passage de fonctionnaires de l'A. P. dans la catégorie des anciens fonctionnaires.	11	}	32
2° Démissions	10		
3° Décès.	6		
4° Non adhérent	1		
5° Radiations	4		
TOTAL des fonctionnaires de l'A. P.	<u>400</u>		400

Report 400

II. — Anciens fonctionnaires de l'A. P.

Au 27 janvier 1912	104
Nouvelles adhésions au cours de 1912	2
Passage de fonctionnaires de l'A. P. dans la catégorie des anciens fonctionnaires	11
	<hr/>
	117

De ce chiffre il convient de déduire :

1 ^o Démissions	15	
2 ^o Décès	2	18
3 ^o Radiation	1	
TOTAL des anciens fonctionnaires	99	99

III. — Membres honoraires (dames).

Au 27 janvier 1912	88
Nouvelles adhésions au cours de 1912	2
	<hr/>
	90

A déduire :

Démissions	3	
	<hr/>	
	87	87
		<hr/>
		586

Les 586 sociétaires se répartissent ainsi :

Préfets	75
Secrétaire général et conseillers du Gouvernement en Algérie	3
Secrétaires généraux	48
Sous-préfets	161
Conseillers de préfecture	100
Fonctionnaires en disponibilité	13
Anciens fonctionnaires	99
Membres honoraires (dames)	87
ENSEMBLE	<hr/>
	586

En rapprochant ces chiffres de ceux de l'an passé, nous constatons que le nombre des préfets a augmenté de 2, celui des conseillers du Gouvernement de 1 et celui des conseillers de préfecture de 6. Les secrétaires généraux sont restés à 48.

Par contre, nous remarquons une diminution de 2 unités chez les sous-préfets, de 3 chez les fonctionnaires en disponibilité et de 5 parmi les anciens fonctionnaires de l'A. P.

Ainsi que je vous le disais les années précédentes, les nouveaux nommés viennent difficilement à nous.

Qu'il me soit permis de vous demander encore aujourd'hui, mes chers Collègues, d'être auprès d'eux l'interprète du Comité pour les convaincre de l'utilité et de la nécessité de notre œuvre. Est-il besoin de vous rappeler que depuis sa fondation l'A. P. A. P. a obtenu cinq débits de tabacs et distribué plus de 15.000 francs d'allocations? Nous voulons faire mieux, et pour cela il nous faut le concours de tous.

Les nouvelles adhésions de fonctionnaires de l'A. P. sont celles de MM. :

1. Barré, Sous-Préfet d'Apt.
2. Dumas, Conseiller de préfecture de Vaucluse.
3. Barthélemy, Conseiller de préfecture de Vaucluse.
4. Desbordes, Sous-Préfet de Melle.
5. Rousselot, Sous-Préfet de Marvejols.
6. Brandouin, Conseiller de préfecture de la Haute-Saône.
7. Soulage, Conseiller de préfecture de l'Aude.
8. Cumenge, Sous-Préfet d'Argelès.
9. Moine, Sous-Préfet d'Uzès.
10. Morlé, Sous-Préfet d'Alais.
11. Monis, Sous-Préfet de Meaux.
12. Touzet, Sous-Préfet en disponibilité.
13. Grillon, Sous-Préfet de Louhans.
14. Laporte, Sous-Préfet de Béthune.
15. Sené Desjardins, Sous-Préfet d'Orange.
16. Pasquier, Secrétaire général de l'Aveyron.

17. Gonnat, Secrétaire général des Hautes-Alpes.
18. Leca, Conseiller de préfecture des Hautes-Alpes.
19. Geay, Conseiller de préfecture des Hautes-Alpes.
20. Tournier, Conseiller de préfecture des Hautes-Alpes.
21. Salavert, Conseiller de préfecture de Tarn-et-Garonne.
22. Clergerie, Sous-Préfet de Barbezieux.
23. Triou, Conseiller de préfecture de la Charente.
24. Bourguignon, Conseiller de préfecture de la Charente.
25. Morel, Conseiller de préfecture du Morbihan.
26. Valentin, Conseiller de préfecture de la Mayenne.
27. Pugeault, Préfet de la Lozère.
28. Leblanc, Conseiller de préfecture d'Alger.
29. Marlio, Sous-Préfet de Château-Chinon.
30. Vatrín, Sous-Préfet de La Palisse.
31. Ducruzel, Sous-Préfet de Saint-Affrique.
32. Malherbe, Sous-Préfet de Morlaix.
33. Escoube, Conseiller de préfecture de l'Aveyron.

Les deux anciens fonctionnaires de l'A. P. sont MM. :

1. Marty, Préfet honoraire.
2. Tahon, Percepteur de Saint-Nicolas-du-Port.

Nous avons reçu les adhésions de :

1. M^{me} Garipuy.
2. M^{lle} Thome.

La mort nous a enlevé 8 de nos collègues :

- MM. d'Arcambal, Conseiller de préfecture de l'Indre.
Boissonnade, Sous-Préfet de Marennes.
Charbonnier, Conseiller de préfecture en disponibilité.
Fechet, Sous-Préfet honoraire.
Lascombes, Secrétaire général de l'Aveyron.
Pascalski, Conseiller de préfecture d'Oran.
Ramondou, Secrétaire général de la Présidence de la République.
Rousselot, Sous-Préfet de Tournon.

Permettez-moi une mention spéciale pour M. Ramondou.... Il était l'ami de beaucoup d'entre nous. — Appelé au secrétariat général de la Présidence de la République, il était pour tous ceux qui l'approchaient affable et bon, d'une rare sûreté de relations. Je vous propose d'adresser à M^{me} Ramondou l'hommage de nos regrets et de notre respectueuse sympathie.

Notre portefeuille nous ayant donné pour 1912 un revenu de près de 1.000 francs, votre Comité a pu, tout en consacrant aux placements la somme de 6.000 francs fixée par l'Assemblée générale, se montrer plus généreux vis-à-vis de ceux qui lui ont demandé son aide.

Vous avez constaté chaque année l'augmentation de notre crédit de secours. Cette augmentation est surtout sensible pour 1912, puisque nous avons dépassé de plus de 1.500 francs le chiffre des allocations allouées en 1911. Une somme de 4.800 francs a, en effet, été distribuée entre six anciens fonctionnaires de l'Administration préfectorale — soit 2.150 francs — et dix veuves ou filles d'anciens collègues.

En même temps que nous venions en aide pécuniairement à la veuve d'un des nôtres, nous nous sommes occupés de procurer une situation, tout au moins d'attente, à l'un de ses fils, qui, sur notre recommandation, a obtenu un emploi à l'Administration centrale des Finances.

Tout en ayant souci d'améliorer la condition de nos anciens collègues malheureux ou de leurs familles, votre Comité se préoccupe également de la situation des fonctionnaires en activité.

L'an dernier, à pareille époque, nous soumettions à votre approbation un projet de création de société de secours mutuels dont l'objet était, je vous le rappelle, de servir des pensions à ses adhérents. Mais, peu encouragés sans doute par la modicité du chiffre de ces pensions, vous n'êtes venus qu'en petit nombre nous apporter vos adhésions. Le quantum fixé par l'Assemblée générale n'ayant pas été obtenu, nous n'avons pas cru devoir donner suite à notre projet.

Au cours de l'année 1911, le Comité a été saisi de deux demandes de secours émanant de conseillers de préfecture : l'une invoquait la naissance d'un enfant, l'autre les dépenses occasionnées par une maladie contractée en tournée de revision : toutes deux témoignaient d'une situation certainement digne d'intérêt. Mais l'article 3 de nos statuts spécifiant, dans son premier paragraphe, que l'A. P. A. P. avait pour but « de venir en aide à tous ceux ayant appartenu à l'Administration préfectorale et à leurs familles qui se trouveraient dans le besoin », nous n'avons pu leur donner satisfaction.

Plus récemment, en 1912, un conseiller de préfecture s'est également adressé à nous. Sa situation était, certainement, des plus critiques, mais, pour les raisons énoncées plus haut, il ne pouvait être fait droit à sa requête.

Le Comité, désireux de soulager une infortune sans cependant violer les textes, s'est demandé s'il ne serait pas possible d'attribuer sous forme de prêt d'honneur la somme que les règlements ne permettaient pas d'accorder à titre d'allocation.

La négative ne faisait aucun doute, les statuts ne prévoyant pas les prêts.

Mais ce que votre Comité n'a pu réaliser, vous avez le droit de le tenter en essayant d'organiser dans l'A. P. A. P. le prêt d'honneur, institution qui nous permettra d'attendre que les ressources de l'Association soient assez importantes pour accorder des secours aux fonctionnaires en activité, but que nous nous efforcerons d'atteindre le plus tôt possible par une gestion prudente de nos fonds.

Nous avons des collègues sans fortune et dont la situation administrative est restée des plus modestes. Ils ont, par contre, des charges de famille souvent très lourdes et si, à force d'économie, ils peuvent arriver, pour les années normales, à boucler leur budget, il n'en est pas de même pour celles qui apportent dans leur foyer une naissance, la maladie, et parfois même un décès. Dans ces moments difficiles — heureusement passagers — l'A. P. A. P. pourrait leur venir en aide en leur accordant, à titre de prêt d'honneur, des avances dont les conditions de remboursement seraient fixées d'accord avec eux.

Mais, dira-t-on, l'institution du prêt d'honneur ne risquera-t-elle pas d'entraîner pour l'Association une augmentation importante des dépenses, étant donné que, par le caractère même de ce prêt, la restitution est laissée à la seule bonne volonté de l'emprunteur contre lequel aucune voie de recours n'est ouverte.

A cette objection, il nous est permis de répondre que, suivant la conception que nous nous faisons de cette institution ainsi que de son mode d'application, il ne saurait en résulter une augmentation sensible de nos frais d'assistance.

Dans notre projet nous avons un crédit unique pour les prêts et les allocations; l'Assemblée générale en vote le montant global, le Comité s'en réservant la répartition suivant les circonstances. Nous estimons, en effet, que le Comité doit avoir toute liberté pour apprécier, d'après les cas qui lui sont soumis, s'il y a lieu d'accorder une allocation ou de consentir un prêt. En procédant ainsi, le crédit global ne sera pas sensiblement supérieur à celui que nous attribuons actuellement à titre d'allocation, bien que le nombre des bénéficiaires soit plus important.

En donnant à nos emprunteurs toutes facilités de remboursement compatibles, bien entendu, avec les intérêts de l'Association, nous espérons que les sommes avancées seront restituées dans la plupart des cas. Nous avons d'ailleurs l'exemple d'un collègue bénéficiaire d'une allocation de 300 francs qui, revenu à meilleure fortune, nous a restitué de lui-même une somme de 200 francs avec promesse de remboursement intégral. Un autre collègue, à qui une allocation de 250 francs avait été accordée, nous a demandé si nous accepterions, à titre de restitution anonyme, le remboursement de ladite somme.

Tel est, mes chers Collègues, le projet que nous vous soumettons; si vous l'adoptez, vous voudrez bien tout à l'heure voter les diverses modifications qu'il entraînera dans nos statuts et dans notre Règlement Intérieur.

L'article 3 des statuts serait ainsi libellé :

Art. 3. — Elle (l'Association) a pour but :

1° De venir en aide à tous ceux ayant appartenu à l'Ad-

ministration préfectorale et à leurs familles qui se trouveraient dans le besoin ;

2° De consentir des prêts d'honneur aux sociétaires et aux anciens fonctionnaires de l'Administration préfectorale ;

3° De servir aux sociétaires, à leurs veuves et orphelins, des pensions, allocations, indemnités dans les conditions qui seront ultérieurement prévues ;

4° De préparer et fonder toutes les institutions propres à compléter et perfectionner son œuvre de prévoyance et d'assistance.

Les adjonctions suivantes seraient faites aux articles 14 et 15 :

ART. 14. —

Il (le Comité) statue sans appel, de façon à éviter toute publicité sur les demandes d'allocations et de prêts ;

ART. 15. — Les fonds de l'Association se composent :

4° Des remboursements des prêts.

En ce qui concerne le Règlement intérieur, je vous signale simplement l'article 9, dont la nouvelle rédaction serait la suivante :

ART. 9. — Toute demande d'allocation ou de prêt faite directement ou émanant de collègues, peut être adressée à l'un quelconque des membres du Comité, qui la transmet au président avec son avis et ses observations, s'il y a lieu ; le président la soumet au Comité.

En ce qui concerne les prêts, les conditions de remboursement sont arrêtées par le Comité, d'accord avec l'intéressé ; un contrat est passé entre lui et le président.

Le président est autorisé à mandater les allocations urgentes sans que chacune d'elles puisse dépasser 300 francs, à charge pour lui d'en référer au Comité lors de sa première réunion.

Les décisions prises ne sont pas rendues publiques.

Lors de notre assemblée générale constitutive, un certain nombre de chefs de cabinet de préfet avaient exprimé

le désir de participer à notre œuvre de solidarité. Nous n'avons pas cru à ce moment pouvoir les admettre parmi nous pour le motif qu'ils n'étaient pas fonctionnaires. Mais si l'on considère que la plupart d'entre eux entrent tôt ou tard dans la carrière, l'objection qui avait été faite en 1907 perd de sa valeur, et nous vous proposons cette année de leur fournir l'occasion de resserrer davantage les liens qui les attachent à l'Administration préfectorale, en recevant leur adhésion. Si vous partagez cette manière de voir, l'article 1 de nos statuts serait ainsi complété :

ART. 1. —

Les chefs de cabinet de préfet pourront également faire partie de l'Association.

En ce qui concerne le chiffre de la cotisation, il ne nous a pas paru possible, sans risquer de porter atteinte à la hiérarchie, de demander à ces nouveaux sociétaires une contribution supérieure à celle des conseillers de préfecture de 3^e classe, bien que la plupart d'entre eux, pour ne pas dire la totalité, jouissent de traitements supérieurs. Toutefois, nous avons pensé que nous pouvions faire exception pour le Chef de cabinet du préfet de la Seine, qui a généralement rang de préfet de 3^e classe.

Nous ajouterions donc à l'échelle de nos cotisations :

<i>Chef de cabinet du préfet de la Seine</i>	25 ^f
<i>Chefs de cabinet de préfet</i>	6

Un de nos collègues nous a suggéré l'idée de réserver dans notre *Annuaire* une place destinée à recevoir la publicité que certains d'entre nous désireraient faire en faveur de leurs ouvrages. Nous avons accueilli bien volontiers cette idée ; nous la soumettons à notre tour à votre examen.

En parcourant la 8^e édition de l'*Annuaire préfectoral*, édité par la maison Berger-Levrault, vous avez peut-être remarqué qu'une page avait été consacrée à l'A. P. A. P. Nous en sommes très heureux et nous remercions la Direction d'avoir bien voulu penser à nous lorsqu'elle a introduit dans la dernière publication de l'*Annuaire* un certain

nombre d'innovations qui seront pour nos collègues en exercice d'une très grande utilité pratique.

Cette année, à l'inverse de l'an dernier, votre Comité n'a subi, pour ainsi dire, aucun changement. Seul, M. BARTOLI, Secrétaire général de la Gironde, a dû résilier ses fonctions par suite de sa nomination à une perception du Havre; l'article 12 des statuts exige, en effet, que le Comité soit composé de dix membres au moins appartenant encore à l'Administration préfectorale. M. BARTOLI a fait partie du premier Comité : il était très assidu à nos réunions et ce n'est pas sans regrets que nous nous sommes séparés de lui. Nous lui adressons, avec nos plus affectueuses félicitations, tous nos remerciements pour le concours utile qu'il nous a prêté depuis la fondation de notre œuvre.

Pour combler cette vacance, nous avons porté notre choix sur M. PENAUD, Sous-Préfet de Bernay, qui est des nôtres depuis son entrée dans l'Administration; nous vous demandons de vouloir bien ratifier cette nomination et renouveler en même temps les pouvoirs expirés de MM. ALLAIN-TARGÉ, BAZIN et BRUMAN.

M. STEEG, continuant l'heureuse tradition de ses prédécesseurs, a bien voulu accepter la présidence d'honneur de l'A. P. A. P. et nous accorder pour 1912 le renouvellement de notre subvention de 500 francs.

Enfin, comme de coutume, je me fais un plaisir et un devoir de rappeler ici les noms de nos collègues qui ont été l'objet d'une nomination ou d'une promotion dans la Légion d'honneur depuis notre dernière assemblée générale :

MM. DELANNEY, Préfet de la Seine.
ALLAIN-TARGÉ, Président de Chambre à la Cour des Comptes,
Promus commandeurs.

MM. REGNAULT, Préfet honoraire, Trésorier-Payeur Général du Morbihan.
JUST, Préfet honoraire, Directeur de l'Administration pénitentiaire au Ministère de la Justice.

MM. BRIENS, Préfet du Pas-de-Calais.
MOULLE, Préfet de la Somme.
BASCOU, Préfet de Seine-et-Marne.
BOULOGNE, Conseiller Rapporteur au Conseil du Gouvernement de l'Algérie, Directeur des Travaux publics,
Promus officiers.

MM. LE BOURDON, Préfet de la Manche.
BLANC, Préfet de la Vendée.
REYSS, Préfet de l'Aveyron.
DUPRAZ, Sous-Préfet de Saint-Julien.
BRISAC, Préfet de Loir-et-Cher.
DELAVAUD-DUMONTEIL, Préfet d'Eure-et-Loir.
HENRY, Préfet de l'Ardèche.
LASSERRE, Préfet d'Alger.
RANG DES ADRETS, Préfet des Deux-Sèvres.
THIBON, Préfet de la Corse.
TRUC, Préfet de la Creuse.
KINSBOURG, Vice-Président du Conseil de préfecture de Meurthe-et-Moselle,
Nommés chevaliers.

MM. DELANNEY et ALLAIN-TARGÉ ont été promus commandeurs.

De M. DELANNEY, je serais gêné pour dire tout ce que j'en pense. Il est un ami de vingt ans. Mais je crois être l'interprète de tous en félicitant un collègue qui, ayant débuté au plus modeste échelon de la hiérarchie, en est arrivé au sommet par la seule autorité du talent, et, ce qui est mieux, du caractère. Je veux enfin saluer en votre nom M. ALLAIN-TARGÉ. M. ALLAIN-TARGÉ est notre doyen, mais il est aussi le plus actif, le plus assidu d'entre nous aux séances du Comité. Il nous encourage de sa présence et de ses conseils, et ce m'est une joie de rendre hommage à sa haute compétence et à sa bienveillance inépuisable.

Jean BRANET,

Directeur général des Douanes

RAPPORT DU TRÉSORIER

sur la Situation financière de l'Exercice 1912

MES CHERS COLLÈGUES,

J'ai l'honneur de vous présenter la situation financière de notre Association au 31 décembre 1912.

Pour l'exercice 1912, nos recettes ont été les suivantes :

1° Cotisations.	10.822 ^f »
a) Fonctionnaires de l'A. P.	8.443 ^f »
b) Anciens fonctionnaires de l'A. P.	2.364 »
c) Membres honor ^{es} (dames)	15 »
2° Intérêts des fonds placés	966 25
a) Valeurs de portefeuille	958 ^f 61
b) Caisse d'Épargne	7 64
3° Subvention du ministère de l'Intérieur.	500 »
4° Recettes accidentelles.	260 »
a) Cotisations de 1911 (payées en 1912)	50 ^f »
b) Suppléments de cotisations 1912 (payées volontairement par deux sous-préfets élevés en cours d'année à la 1 ^{re} classe).	10 »
c) Remboursement anonyme	200 »
5° Recette d'ordre (emprunt au compte d'avances)	1.000 »
TOTAL	<u>13.548^f 25</u>
6° Solde créditeur de l'exercice 1911.	632 ^f 57
TOTAL GÉNÉRAL.	<u>14.180^f 82</u>

Comme les années précédentes, un certain nombre de

cotisations sont, pour des raisons diverses, restées impayées.

Le montant des cotisations mises en recouvrement au cours de l'année 1912 a été, en effet, pour 511 sociétaires de 11.352^f »
présentant avec celui des sommes recouvrées, soit pour 482 sociétaires 10.822 »
une différence pour 29 sociétaires de 530^f »

dont voici l'explication :

1 ^o Décès de 7 sociétaires.	101 ^f »
2 ^o Démissions de 10 sociétaires.	203 »
3 ^o Non-adhésion de 1 sociétaire.	15 »
4 ^o Radiation de 5 sociétaires (Décision du Comité du 10 janvier 1913)	74 »
5 ^o Paiement par 4 sociétaires de leur cotisation après le 1 ^{er} janvier 1913.	87 »
6 ^o Maintien dans l'Association de 2 sociétaires, bien que n'ayant pas acquitté leur cotisation (Décision du Comité du 10 janvier 1913).	50
	<u>530^f »</u>

Je tiens à vous faire remarquer que, défalcation faite de la somme de 87 francs payée postérieurement au 1^{er} janvier, le total des quittances impayées n'est, pour cette année, que de 443 francs, alors que l'an passé, nous avions une différence de 501 francs.

Nos dépenses pour 1912 doivent être réparties comme pour les années précédentes en deux catégories : dépenses réelles et dépenses résultant du placement de nos fonds.

Ensemble elles s'élèvent à un total de . . 13.612^f 45 ainsi réparti :

Dépenses réelles :

I. Frais d'administration.	1.303 ^f 95
II. Indemnité de fonctions au Secrétaire du Comité	600 »
<i>A reporter</i>	<u>1.903^f 95</u>

<i>Report</i>	1.903 ^f 95
III. Allocations.	4.800 »
IV. Dépense d'ordre (Remboursement au compte d'avances)	1.000 »
	<u>7.703^f 95</u>

Dépenses pour placements :

V. Placements	5.908 ^f 50	<u>13.612^f 45</u>
-------------------------	-----------------------	------------------------------

DÉTAIL DE LA DÉPENSE

I. — FRAIS D'ADMINISTRATION : 1.303^f 95.

Secrétariat :

a) Frais de correspondance et d'affranchissement.	404 ^f 40	
b) Frais d'impression	662 85	
c) Dépenses diverses (gratifications aux gardiens de bureau du ministère de l'Intérieur), etc.	79 ^f 20	1.146 ^f 45

Trésorerie :

a) Frais de recouvrement de cotisations et timbres de quittance.	88 ^f 90	
b) Frais d'achat de titres	11 55	
c) Dépenses diverses.	57 ^f 05	157 ^f 50
		<u>1.303^f 95</u>

Nous avons dépassé cette année le crédit de 1.000 francs mis à notre disposition pour faire face à nos frais d'administration. Ce dépassement a été occasionné par la préparation du projet de création d'une société de retraites aujourd'hui abandonné.

II. — INDEMNITÉ ANNUELLE DE FONCTIONS AU SECRÉTAIRE DU COMITÉ : 600 francs.

Cette indemnité a été allouée au secrétaire du Comité par décision du Conseil d'administration du 7 février 1908.

III. — ALLOCATIONS : 4.800 francs.

Les allocations suivantes ont été accordées par le Comité au cours de l'année 1912.

I — ALLOCATIONS PERMANENTES

Décision du 9 juillet 1910.

Sous-Préfet en retraite. 500^f

Décision du 10 janvier 1911.

Ancien Préfet. 600
1.100^f

II — ALLOCATIONS TEMPORAIRES

Décision du 11 janvier 1912.

Ancien Sous-Préfet. 300^f
 Fille d'un ancien Sous-Préfet. 250

Décision du 27 janvier 1912.

Veuve d'un Préfet. 300

Décision du 25 mai 1912.

Conseiller de préfecture en disponibilité 200
 Veuve d'un Sous-Préfet. 500
 Veuve d'un ancien Sous-Préfet . . . 150
 Ancien Préfet. 250
 Veuve d'un Conseiller de préfecture . 300
 Ancien Sous-Préfet 300

Décision du 29 juillet 1912.

Veuve d'un ancien Sous-Préfet . . . 150
 Veuve d'un ancien Préfet. 250

Décision du 21 novembre 1912.

Veuve d'un Secrétaire général. . . . 200
 Veuve d'un ancien Secrétaire général. 300
 Mère d'un Conseiller de préfecture. . 250

4.800^f

IV. — DÉPENSE D'ORDRE : 1.000 francs.

Nous avons emprunté à notre compte d'avance, conformément à l'article 14 (nouveau) des statuts, une somme de 1.000 francs pour assurer le paiement des allocations et des frais d'administration pendant le premier trimestre.

La dépense de 1.000 francs représente le remboursement de ladite somme.

V. — PLACEMENTS : 5.908^f 50.

Le 2 mai 1912, il a été acheté pour le compte du fonds de réserve, 12 obligations 3 % du Chemin de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan privilégiées nominatives 394 × 12 = 4.728^f »

Le 17 décembre, il a été acheté pour le même compte 3 obligations de même nature. 393^f50 × 3 = 1.180 50
5.908 50

Le minimum des placements à faire audit compte, au cours de 1912, avait été fixé par l'assemblée générale du 27 janvier 1912 à 6.000 francs.

Situation financière au 31 décembre 1912.

RECETTES		DÉPENSES	
Solde créditeur de 1911	632 ^f 57	I. Frais d'administration	1.303 ^f 95
I. Cotisations de 1912	10.822 »	II. Indemnité de fonctions au Secrétaire du Comité	600 »
II. Intérêts des fonds placés	966 25	III. Allocations	4.800 »
Valeurs du portefeuille	958 ^f 61	IV. Dépenses d'ordre	1.000 »
Caisse d'épargne	7 64	V. Placements	5.908 50
III. Subvention	500 »	Total	13.612 ^f 45
IV. Recettes accidentelles	260 »	Solde en numéraire au 31 déc. 1912 { Caisse 555 ^f 85	568 37
V. Recette d'ordre	1.000 »	Caisse d'épargne 12 52	
Total	14.180 ^f 82	Banque de France »	
		Total égal aux Recettes	14.180 ^f 82

(Approuvée.)

— 24 —

Bilan au 31 décembre 1912.

ACTIF		PASSIF	
Numéraire :			
En caisse au 31 décembre 1912	555 ^f 85		
En dépôt à la Caisse d'épargne	12 52	568 ^f 37	
En dépôt à la Banque de France	»		
Portefeuille (valeur au 31 décembre 1912) :			
Fonds de réserve { 4 obligations 3 % Afrique Occidentale française (au porteur)	1.724 ^f »		
{ 32 obligations 3 % Chemin de fer d'Orléans (anciennes) (nom.)	13.344 »		
{ 27 obligations Chemin de fer Indo-Chine et Yunnan privilégiées 3 % (nominatives)	10.759 50	27.487 50	Néant.
{ 4 obligations du Crédit fonc. 1895 2,80 % à lots (nominatives)	1.660 »	31.366 50	
Compte d'avances { 9 obligations 3 % Afrique Occidentale française (au porteur)	3.879 »		
Actif net au 31 décembre 1912	31.934 ^f 87		

— 25 —

Projet de budget de 1913.

PRÉVISIONS DE RECETTES	PRÉVISIONS DE DÉPENSES
Solde en numéraire de 1912	Frais d'administration
Cotisations	Indemnité de fonctions au Secrétaire du Comité
Intérêts des fonds placés :	Allocations et prêts d'honneur
Valeurs de portefeuille	
Caisse d'épargne	
Subvention	
Dépenses prévues	
Excédent à prévoir	
568 ^f 37	900 ^f »
11.000 »	600 »
1.098 ^f 36	5.800 »
1.108 36	
10 »	
500 »	
13.176 ^f 73	
7.300 »	
5.876 ^f 73	7.300 ^f »

Les recettes pour l'année 1913 étant prévues pour environ. 13.176^f 73
 et nos dépenses pour. 7.300 »
 soit un excédent de 5.876^f 73

j'ai l'honneur de proposer à l'assemblée générale, conformément à l'article 11 (nouveau) du règlement intérieur, d'affecter une somme minimum de 4.800 francs aux placements à faire au fonds de réserve au cours de l'année 1913. (*Approuvé.*)

Paris, le 25 janvier 1913.

Le Trésorier,
 ROMAN.

RAPPORT DES CENSEURS

Les soussignés, ROCAULT, Préfet honoraire, Percepteur d'Argenteuil, et BERTRAND, ancien Sous-Préfet, Receveur-percepteur à Paris, censeurs délégués par l'assemblée générale du 27 janvier 1912, certifient avoir examiné les comptes, documents et pièces de dépenses de l'année 1912 qui leur ont été soumis par le trésorier et les avoir reconnus exacts et régulièrement établis.

De ces comptes et documents il résulte que :

Les recettes diverses de l'exercice 1912 se sont élevées à la somme de	13.548 ^f 25
à laquelle il y a lieu d'ajouter le solde créditeur de l'exercice 1911.	632 57
ce qui donne un total de.	<u>14.180^f 82</u>
Les dépenses s'étant élevées en 1912 à.	13.612 ^f 45
il en résulte, au 1 ^{er} janvier 1913, un excédent disponible en numéraire de.	<u>568^f 37</u>

Les valeurs en portefeuille s'élèvent au chiffre de 31.366^f 50.

En foi de quoi, nous avons rédigé le présent procès-verbal.

Paris, le 24 janvier 1913.

J. ROCAULT.

BERTRAND.

MODIFICATIONS

aux Statuts et au Règlement intérieur résultant de l'adoption par l'Assemblée générale du projet de l'institution du Prêt d'honneur et de l'admission des Chefs de cabinet de Préfet.

I. — Statuts.

ARTICLE 1

Les chefs de cabinet de préfet pourront faire partie de l'Association.

ARTICLE 3

Elle a pour but :

- 1^o
- 2^o De consentir des prêts d'honneur aux sociétaires et aux anciens fonctionnaires de l'Administration préfectorale;
- 3^o
- 4^o

ARTICLE 14

Il (le Comité) statue sans appel, de façon à éviter toute publicité sur les demandes d'allocations et de prêts.

ARTICLE 15

Les fonds de l'Association se composent :

- 4^o Des remboursements des prêts.

ARTICLE 16

.....	
Chefs du cabinet du Préfet de la Seine et du Préfet de Police	25
Chefs de cabinet de Préfet.	6

II. — Règlement intérieur.

ARTICLE 3

.....
4° Le livre des prêts.

ARTICLE 8

Les fonds dont dispose l'Association sont employés principalement au paiement des allocations et des prêts prévus à l'article 3 des statuts.

ARTICLE 9

Toute demande d'allocation ou de prêts

.....
En ce qui concerne les prêts, les conditions de remboursement sont fixées d'accord avec l'intéressé : un contrat est passé entre lui et le président.

ARTICLE 10

Les fonds destinés au paiement des allocations et des prêts

NOMINATIONS

MM. ALLAIN-TARGÉ, Président de chambre à la Cour des Comptes; BAZIN, Sous-Préfet de Chalon-sur-Saône, et BRUMAN, Conseiller d'État, membres du Comité, dont les pouvoirs étaient expirés, ont été réélus sans concurrents.

M. PENAUD, Sous-Préfet de Bernay, a été nommé membre du Comité, en remplacement de M. BARTOLI.

Ont été désignés comme censeurs des comptes pour l'année 1913 :

MM. ROCAULT, Préfet honoraire, Percepteur d'Argenteuil, et BERTRAND, ancien Sous-Préfet, Receveur-percepteur à Paris.

M. CASSAGNEAU, Préfet honoraire, Trésorier-Payeur Général de la Marne, censeur suppléant.

INFORMATIONS

Les sociétaires désireux de faire insérer dans l'Annuaire les ouvrages composés par eux devront en adresser la liste au secrétaire du Comité.

Les six grands Réseaux de Chemins de fer ont accordé le bénéfice du demi-tarif à tous les sociétaires désirant assister aux assemblées générales de l'A. P. A. P.

ADRESSE

à M. le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur

Les membres de l'Association, avant de se séparer, ont voté par acclamation l'adresse suivante à M. Briand, Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur :

« Les membres de l'Association de Prévoyance et d'Assistance de l'Administration préfectorale, réunis en assemblée générale, adressent à M. le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, l'hommage de leur respect et de leur dévouement. »

BANQUET

Le dîner annuel de l'Association de Prévoyance et d'Assistance de l'Administration préfectorale a eu lieu, après l'assemblée générale, dans les salons du Palais d'Orsay.

M. Trépont, Président, a pris le premier la parole :

« MES CHERS CAMARADES,

« Je viens de recevoir un télégramme de M. Branet m'annonçant qu'à l'issue de l'assemblée générale, il s'est trouvé un peu indisposé et qu'il ne pourra pas assister au banquet. Désolé de ce contretemps, il me prie de l'excuser auprès de vous.

« Je crois me faire votre interprète en exprimant à notre dévoué secrétaire nos bien sincères regrets de ne pas le voir ce soir parmi nous. C'est à lui, en effet, que nous devons de nous trouver réunis dans ce dîner où il aurait été particulièrement heureux de constater que nous étions venus cette année plus nombreux à son appel — nous sommes 43. — La bonne camaraderie qui préside à ce dîner est pour lui le gage le plus précieux et le plus sûr de la sympathie que son œuvre a rencontré dans le corps préfectoral.

« Je vous propose, mes chers Collègues, d'adresser au fondateur de l'Association, avec nos meilleurs vœux, nos plus affectueuses félicitations pour sa promotion dans la Légion d'honneur.

« Permettez-moi également de renouveler, en votre nom, à M. Allain-Targé nos félicitations pour sa promotion au grade de commandeur de la Légion d'honneur et de lui offrir nos sentiments de bien vive reconnaissance. Bien qu'ayant quitté depuis longtemps déjà l'Administration préfectorale, il a accepté de grand cœur d'entrer

au Comité; toujours présent à nos réunions, il n'a cessé de contribuer au développement de notre œuvre et nous lui devons une grande part dans le succès qu'elle a obtenu. » (*Applaudissements.*)

Répondant au Président, M. Allain-Targé s'est exprimé en ces termes :

« MON CHER PRÉSIDENT,

« Les éloges quelque peu exagérés que vous venez de m'adresser m'obligent à prendre la parole. Je la prends donc volontiers — bien qu'à l'improviste — d'abord pour m'associer de tout cœur au toast que vous venez de porter à notre secrétaire, M. Branet, dont nous regrettons vivement l'absence, ensuite pour vous remercier avec émotion de la sympathie que vous voulez bien me témoigner au nom de nos chers camarades.

« Il n'y a pas lieu de me remercier d'avoir apporté mon modeste concours à notre œuvre d'assistance. Tous les souvenirs de ma carrière administrative m'attiraient vers elle.

« Songez, mes chers Amis, que j'avais, il y a plus de vingt-cinq ans, l'honneur d'être à la Direction du Personnel au ministère de l'Intérieur, que j'y suis resté longtemps — trop longtemps peut-être pour mon repos et ma santé — le collaborateur de quatre ministres dont nous saluons les noms comme ceux des fondateurs de la République : M. René Goblet, M. Sarrien, M. le Président Fallières — permettez-moi de lever mon verre en lui adressant l'hommage de notre profond respect (*Applaudissements*) — enfin M. Charles Floquet : chefs vénérés qui nous ont légué les plus nobles exemples de désintéressement et de courage civique.

« Pendant ces années, d'un labeur rude, mais captivant, il m'a été donné d'avoir pour collègues et pour collaborateurs des hommes éminents qui sont arrivés aux plus hautes destinées, qui sont entrés au Parlement, qui ont été plusieurs fois ministres — et le redeviendront peut-être encore.

« Il m'a été donné aussi d'ouvrir à de jeunes camarades la carrière administrative dont ils ont vaillamment gravi les échelons. J'en vois plusieurs ici, non loin de moi, que j'ai connus modestes conseillers de préfecture et qui sont aujourd'hui directeurs, préfets de départements importants; j'aperçois même un préfet, déjà grisonnant, que j'eus l'honneur d'avoir pour chef de cabinet.

« C'est donc de grand cœur qu'en souvenir de ces belles années d'activité je me suis mis à la disposition de votre Comité. J'ai considéré qu'il ne faut pas songer seulement à ceux d'entre nous auxquels a souri la fortune; il faut penser surtout aux collègues qui n'ont pas pu fournir l'étape entière et qui ont été, en route, terrassés par la maladie ou par des revers immérités; il faut penser aussi aux veuves et aux orphelins...

« Et tout naturellement, comme vous tous, j'ai suivi l'exemple que nous a donné M. Branet.

« Il y a quelques heures, à notre assemblée générale, celui-ci voulait bien parler de ma bonté. C'est la sienne qu'il faut proclamer ici, et bien haut ! Car c'est lui, comme le disait si justement M. le président, qui est le véritable fondateur de notre œuvre fraternelle et bienfaisante.

« Je vous demande la permission, mes chers Camarades, en ma qualité de doyen — passez-moi le mot — en ma qualité d'ancêtre, de boire à la prospérité de notre Association, à notre sympathique et actif président M. Trépont, à notre infatigable secrétaire M. Branet ! » (*Applaudissements.*)

LISTE DES MEMBRES

de l'Association de Prévoyance et d'Assistance
de l'Administration Préfectorale

Arrêtée le 25 mars 1913

	Préfets	4
I. Fonctionnaires de l'A. P.	Secrétaire général et conseillers du Gouverne- ment de l'Algérie	3
	Secrétaires généraux	47
	Sous-préfets	159
	Conseillers de préfecture	99
	Fonctionnaires en disponibilité	16
	Chefs de cabinet de Préfet	2
II. Anciens fonctionnaires de l'A. P.		101
III. Membres honoraires (dames)		87
		488

I — FONCTIONNAIRES DE L'ADMINISTRATION PRÉFECTORALE

NOMS	SITUATIONS ADMINISTRATIVES
Abeille	Sous-préfet de Saint-Omer.
Aguiléra	Conseiller de préfecture de l'Isère.
Alby	Conseiller de préfecture de Constantine.
Alexis	Sous-préfet de Bayonne.
Aliez	Sous-préfet de Cambrai.
Allard, *	Préfet de la Mayenne.
Amade	Vice-président du Conseil de préfecture de l'Aisne.
Andrieu	Sous-préfet de Nogent-sur-Seine.
Anjubault	Sous-préfet d'Avesnes.
Antoine	Secrétaire général de la Haute-Saône.
Arnault	Sous-préfet de Toulon.

NOMS	SITUATIONS ADMINISTRATIVES
Arrighi	Sous-préfet de Castelnaudary.
Arripe	Secrétaire général de Constantine pour la police et les affaires indigènes.
Aubanel, *	Secrétaire général de la Préfecture de la Seine.
Aubert, *	Préfet de la Meuse.
Austrand, O *	Préfet de Seine-et-Oise.
Bally	Sous-préfet de Joigny.
Baltié	Conseiller de préfecture du Jura.
Bargeaud	Secrétaire général des Landes.
Barigault, *	Vice-président du Conseil de préfecture de la Côte-d'Or.
Baron	Conseiller de préfecture du Tarn.
Barthelemy	Conseiller de préfecture de Vaucluse.
Bascou, O *	Préfet de Seine-et-Marne.
Bassignot	Sous-préfet de Tonnerre.
Baudard, *	Préfet de la Côte-d'Or.
Bazin	Sous-préfet de Chalon-sur-Saône.
Beauguitte	Sous-préfet de Louviers.
Beaussire	Vice-président du Conseil de préfecture de la Loire-Inférieure.
Beauvais, *	Préfet de la Dordogne.
Béchade	Secrétaire général d'Ille-et-Vilaine.
Becq, *	Préfet du Puy-de-Dôme.
Bègue	Sous-préfet de la Flèche.
Bellard	Secrétaire général des Vosges.
Benoist	Sous-préfet du Havre.
Bernard, O *	Préfet de l'Eure.
Berteil	Vice-président du Conseil de préfecture de Saône-et-Loire.
Berthet	Sous-préfet de Belley.
Berton	Maître des requêtes honoraire au Conseil d'État, président de section au Conseil de préfecture de la Seine.
Besques	Sous-préfet de Ruffec.
Beurdsley	Préfet de la Haute-Loire.
Biousse	Conseiller de préfecture de l'Aisne.
Blanchard	Sous-préfet de Millau.
Bodenau	Sous-préfet de Charolles.
Bodin	Conseiller de préfecture de la Vienne.
Boisdé	Conseiller de préfecture de l'Indre.
Boivin	Sous-préfet d'Épernay.
Boncourt, O *	Préfet de l'Isère.
Bonhoure	Sous-préfet de Dunkerque.

NOMS	SITUATIONS ADMINISTRATIVES
Bonnafous (Ernest) . . .	Sous-préfet de Saintes.
Bonnafous	Sous-préfet de Philippeville.
Bonnefoy-Sibour	Sous-préfet de Gray.
Bonnet (Adolphe), O* . . .	Préfet de Meurthe-et-Moselle.
Bonnet (Alphonse)	Conseiller de préfecture de la Lozère.
Bordeaux-Desbarres	Sous-préfet de Bastia.
Bosney	Sous-préfet de Romorantin.
Bouchacourt	Secrétaire général de la Loire.
Bouju	Sous-préfet de Béziers.
Boulogne, O*	Conseiller rapporteur au Conseil du Gouvernement de l'Algérie, Directeur des Travaux Publics et des Mines.
Bourguignon	Conseiller de préfecture de la Charente.
Bourienne	Sous-préfet de Roanne.
Bousson	Conseiller de préfecture de l'Oise.
Bovier-Lapierre	Secrétaire général de Meurthe-et-Moselle.
Brandouin	Conseiller de préfecture de la Haute-Saône.
Brelet, O*	Préfet de la Seine-Inférieure.
Bressot	Sous-préfet de Saint-Claude.
Breunig	Secrétaire général des Ardennes.
Briens, O*	Préfet du Pas-de-Calais.
Brin	Préfet de l'Ain.
Brisac, *	Préfet de Loir-et-Cher.
Brisard	Sous-préfet de Mantes.
Broca	Secrétaire général de Tarn-et-Garonne.
Brunel	Secrétaire général d'Indre-et-Loire.
Bruzac	Vice-président du Conseil de préfecture du Territoire de Belfort.
Caen	Vice-président du Conseil de préfecture des Bouches-du-Rhône.
Callard	Secrétaire général de la Corse.
Calloch (Raoul)	Sous-préfet de Quimperlé.
Calloch (Georges)	Sous-préfet de Briançon.
Campion	Sous-préfet de Bazas.
Canal	Préfet des Hautes-Pyrénées.
Carau	Vice-président du Conseil de préfecture des Vosges.
Caron	Vice-président du Conseil de préfecture de la Meuse.
Carré	Sous-préfet de Châtellerault.
Cassinelli	Sous-préfet de Batna.
Catusse	Sous-préfet de Montmédy.
Causel, *	Préfet de la Vienne.

NOMS	SITUATIONS ADMINISTRATIVES
Causeret	Sous-préfet de Nogent-le-Rotrou.
Cauwès	Sous-préfet de Valenciennes.
Ceccaldi	Préfet du Lot.
Certeux	Sous-préfet des Andelys.
Chaleil, *	Préfet du Finistère.
Charbonnier (Maurice)	Sous-préfet de Castelsarrasin.
Chardon, *	Préfet de Tarn-et-Garonne.
Charles	Conseiller de préfecture des Bouches-du-Rhône.
Chastel	Secrétaire général de la Meuse.
Chatard	Secrétaire général de la Haute-Marne.
Chaylard (du), *	Préfet du Cher.
Chiraux	Sous-préfet de Céret.
Chocarne	Préfet de l'Aube.
Cleffite	Sous-préfet de Wassy.
Clergerie	Sous-préfet de Barbezieux.
Coggia, *	Préfet des Basses-Pyrénées.
Collier	Conseiller de préfecture de la Vienne.
Connat	Secrétaire général des Hautes-Alpes.
Cornu, *	Préfet des Côtes-du-Nord.
Coyne	Préfet de la Haute-Saône.
Cruveilhaer	Conseiller de préfecture du Jura.
Cumenge	Sous-préfet d'Argelès.
Cursat	Sous-préfet de Moutiers.
Curty	Conseiller de préfecture du Rhône.
Dadin	Secrétaire général de la Vendée.
Damel	Conseiller de préfecture du Territoire de Belfort.
Dameron	Vice-président du Conseil de préfecture de l'Eure.
Darras	Sous-préfet d'Étampes.
Daudon	Secrétaire général du Jura.
Decharme	Sous-préfet de Compiègne.
Delanney, C*	Préfet de la Seine.
Delavaud-Dumontel, *	Préfet d'Eure-et-Loir.
Delbarre	Sous-préfet d'Autun.
Delfau	Sous-préfet de Bourgneuf.
Desbordes	Sous-préfet de Melle.
Desmars	Secrétaire général de la Haute-Vienne.
Dor	Conseiller de préfecture d'Alger.
Dormand	Conseiller de préfecture du Cher.
Douchy	Vice-président du Conseil de préfecture de la Somme.
Ducaud	Préfet des Landes.

NOMS	SITUATIONS ADMINISTRATIVES
Ducruzel.....	Sous-préfet de Saint-Affrique.
Dumas.....	Conseiller de préfecture de Vaucluse.
Dupin.....	Sous-préfet de Vervins.
Dupontell, *.....	Préfet du Gard.
Dupraz, *.....	Sous-préfet de Saint-Julien.
Duréault, O*.....	Préfet de la Gironde.
Duvernoy.....	Sous-préfet de Pontoise.
Emery, *.....	Préfet des Pyrénées-Orientales.
Escoube.....	Conseiller de préfecture de l'Aveyron.
Fabre (Edmond), *.....	Préfet de la Charente.
Fabre (Albert).....	Sous-préfet de Cognac.
Fagedet.....	Sous-préfet de Muret.
Faucheron.....	Sous-préfet de Pontarlier.
Fauconnier.....	Secrétaire général de la Manche.
Fauran.....	Secrétaire général du Territoire de Belfort.
Fevelas (de).....	Vice-président du Conseil de préfecture de la Manche.
Fier.....	Conseiller de préfecture du Loiret.
Fieschi-Vivet.....	Vice-président du Conseil de préfecture des Alpes-Maritimes.
Flach.....	Sous-préfet de Moissac.
Fleury.....	Sous-préfet de Condom.
Fontanès.....	Administrateur du Territoire de Belfort.
Fragnaud.....	Sous-préfet d'Issoire.
Fraigneau.....	Secrétaire général de l'Aube.
François, *.....	Préfet des Vosges.
Fruit.....	Sous-préfet de Mamers.
Fuster.....	Sous-préfet de Largentière.
Gage-Lavallée.....	Conseiller de préfecture des Basses-Pyrénées.
Gaignerot.....	Sous-préfet de Châteaulin.
Gallais.....	Conseiller de préfecture d'Oran.
Gallot.....	Conseiller de préfecture du Loiret.
Garipuy.....	Sous-préfet de Villefranche-sur-Saône.
Gas.....	Sous-préfet de Gien.
Gassie.....	Secrétaire général des Hautes-Pyrénées.
Gaussorgues.....	Sous-préfet de Baugé.
Geay.....	Conseiller de préfecture des Hautes-Alpes.
Gellie.....	Vice-président du Conseil de préfecture de la Drôme.
Genebrier.....	Préfet de Vaucluse.
Gerbore.....	Vice-président du Conseil de préfecture du Pas-de-Calais.
Giacometti.....	Sous-préfet d'Ancenis.

NOMS	SITUATIONS ADMINISTRATIVES
Gillet.....	Sous-préfet d'Arcis-sur-Aube.
Gilotte.....	Sous-préfet de Lisieux.
Gimat.....	Conseiller de préfecture du Pas-de-Calais.
Giraud, *.....	Préfet de la Savoie.
Godefroy (Joseph).....	Sous-préfet de Mortain.
Goguet.....	Conseiller de préfecture de l'Eure.
Goll.....	Conseiller de préfecture de la Seine-Inférieure.
Gondoin.....	Sous-préfet de Pithiviers.
Goublet.....	Sous-préfet de Beaune.
Gouinguenet.....	Vice-président du Conseil de préfecture du Finistère.
Gouneau.....	Vice-président du Conseil de préfecture de Lot-et-Garonne.
Goyet.....	Secrétaire général de l'Oise.
Graux.....	Sous-préfet de Montbéliard.
Grégoire.....	Sous-préfet de Coutances.
Griffon.....	Conseiller de préfecture des Côtes-du-Nord.
Grillon.....	Sous-préfet de Louhans.
Grimanelli.....	Secrétaire général de la Savoie.
Griolel.....	Sous-préfet de Saint-Calais.
Grunebaum-Ballin, *.....	Maître des Requêtes honoraire au Conseil d'État, président du Conseil de préfecture de la Seine.
Guédon.....	Conseiller de préfecture de Constantine.
Guibout.....	Sous-préfet de Falaise.
Guillard.....	Sous-préfet de Guelma.
Guillemaut (Jules).....	Préfet du Jura.
Guillemaut (Pierre).....	Sous-préfet de Lorient.
Guillemet.....	Sous-préfet de Parthenay.
Guindey.....	Secrétaire général du Pas-de-Calais.
Hamelle.....	Vice-président du Conseil de préfecture du Loiret.
Hammond.....	Sous-préfet d'Arles.
Héltas.....	Préfet du Cantal.
Hendlé, *.....	Préfet du Calvados.
Hoerter.....	Conseiller de préfecture des Basses-Pyrénées.
Honoré.....	Préfet de l'Ardèche.
Hudelo, *.....	Préfet du Var.
Hyérad, O*.....	Préfet de la Haute-Garonne.
Jacquet.....	Sous-préfet de Mostaganem.
Jammes.....	Conseiller de préfecture de la Dordogne.
Joly (de), C*.....	Préfet des Alpes-Maritimes.
Jossier, *.....	Préfet de la Haute-Marne.

NOMS	SITUATIONS ADMINISTRATIVES
Jouffroy	Sous-préfet de Montélimar.
Jouhannaud, *	Secrétaire général de Seine-et-Oise.
Jozon	Secrétaire général de la Côte-d'Or.
Juillard	Préfet de la Nièvre.
Labrégère	Sous-préfet de Valognes.
Lacarrière, *	Vice-président du Conseil de préfecture de la Gironde.
Lacouloumère	Sous-préfet de Redon.
Lafargue	Sous-préfet de Senlis.
Lagarrosse	Vice-président du Conseil de préfecture de la Haute-Vienne.
Lallemand, *	Préfet de la Loire.
Lamouzèle	Conseiller de préfecture des Hautes-Pyrénées.
Lamy-Boisroziers	Secrétaire général du Rhône (Police).
Landroüe, O*	Préfet de la Charente-Inférieure.
Laporte	Sous-préfet de Béthune.
La Peyre	Sous-préfet de Marmande.
Larquet	Sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue.
Larroque	Secrétaire général de la Charente.
Lartigue	Vice-président du Conseil de préfecture du Cantal.
Laurent (André)	Sous-préfet de Montdidier.
Laurent (Émile), C*	Secrétaire général de la préfecture de Police.
Lauzerain	Sous-préfet de Gannat.
Lavenay (de)	Sous-préfet de Montbrison.
Le Beau	Sous-préfet de Vendôme.
Leblanc	Vice-président du Conseil de préfecture de l'Ardèche.
Leblanc	Conseiller de préfecture d'Alger.
Lebon	Sous-préfet de Clermont.
Le Bourdon, *	Préfet de la Manche.
Leca	Vice-président du Conseil de préfecture des Hautes-Alpes.
Lecompte	Conseiller de préfecture de la Côte-d'Or.
Lépine, GC*, @	Préfet de police.
Lerebourg, *	Préfet d'Oran.
Leroy	Sous-préfet de Plœrmel.
Lesueur	Conseiller de préfecture de l'Eure.
Letainturier, *	Préfet des Hautes-Alpes.
Leullier, *	Préfet de l'Aisne.
Levé	Sous-préfet de Sedan.
Lévi	Secrétaire général des Pyrénées-Orientales.
Leydet	Secrétaire général du Gard.

NOMS	SITUATIONS ADMINISTRATIVES
L'Hommedé	Sous-préfet de Loudéac.
Liard	Secrétaire général de la Seine-Inférieure.
Limouzin	Vice-président du Conseil de préfecture de la Vienne.
Linarès	Préfet de l'Allier.
Luca	Conseiller de préfecture de l'Ardèche.
Magé	Sous-préfet de Mirecourt.
Magre	Sous-préfet de Briey.
Maingard	Conseiller de préfecture de la Creuse.
Maisonobe	Sous-préfet de Carpentras.
Malherbe	Sous-préfet de Morlaix.
Mancel	Sous-préfet de Soissons.
Mandeville	Conseiller de préfecture du Tarn.
Maquennehem	Sous-préfet de Saint-Pol.
Martin (Émile)	Conseiller rapporteur au Gouvernement général de l'Algérie.
Martin (Louis)	Conseiller de préfecture de la Côte-d'Or.
Marty	Sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot.
Masclé	Sous-préfet de La Tour-du-Pin.
Masnou	Sous-préfet de Bar-sur-Aube.
Massenet	Sous-préfet de Saint-Quentin.
Mathieu	Sous-préfet de Lannion.
Mathivet	Sous-préfet de Dieppe.
Mativat	Conseiller de préfecture de l'Aveyron.
Maulmond	Préfet de la Drôme.
Maupoil	Préfet du Tarn.
Mendonça (de)	Sous-préfet d'Hazebrouck.
Mennecier	Sous-préfet de Rethel.
Milleteau, *	Préfet du Doubs.
Minier	Sous-préfet de Dôle.
Moine	Sous-préfet d'Uzès.
Moisson	Sous-préfet de Sancerre.
Monis	Sous-préfet de Meaux.
Monnier	Conseiller de préfecture du Doubs.
Montigny, *	Préfet de la Sarthe.
Morain, *	Préfet de la Haute-Vienne.
Morel	Conseiller de préfecture du Morbihan.
Morlé	Sous-préfet d'Alais.
Mouchotte	Conseiller de préfecture de l'Aube.
Moury-Muzet	Sous-préfet de Civray.
Nadal	Conseiller de préfecture du Cantal.
Nardini	Vice-président du Conseil de préfecture de la Corse.

NOMS	SITUATIONS ADMINISTRATIVES
Naudin	Préfet du Gers.
Onfroy	Conseiller de préfecture du Finistère.
Ortoli	Sous-préfet de Thiers.
Ostrowski	Conseiller de préfecture de la Dordogne.
Paisant	Secrétaire général de l'Isère.
Papillon	Conseiller de préfecture de la Somme.
Pasquier	Secrétaire général de l'Aveyron.
Pauchard	Conseiller de préfecture de Saône-et-Loire.
Péaud	Vice-président du Conseil de préfecture de la Vendée.
Penaud	Sous-préfet de Bernay.
Périer, O*	Secrétaire général du Gouvernement général de l'Algérie.
Petisné	Sous-préfet de Châteaudun.
Petit	Sous-préfet de La Châtre.
Peytral	Sous-préfet de Verdun.
Picard	Secrétaire général de l'Ardèche.
Piettre	Sous-préfet de Limoux.
Pizot	Secrétaire général de la Marne.
Poilleux	Conseiller de préfecture de Saône-et-Loire.
Poivert	Sous-préfet de Castres.
Pothuan	Sous-préfet de Château-Gontier.
Poux-Laville, *	Préfet du Loiret.
Pugeault	Préfet de la Lozère.
Ragon	Sous-préfet de Confolens.
Ramonet, *	Préfet de Saône-et-Loire.
Rault, O*	Préfet du Rhône.
Regnaut	Secrétaire général de Saône-et-Loire.
Regnier	Secrétaire général de la Gironde.
Remyon	Sous-préfet de Sarlat.
Reyss, *	Préfet de l'Aveyron.
Ricard	Conseiller de préfecture du Nord.
Rigal	Conseiller de préfecture de l'Aude.
Riom	Sous-préfet de Montluçon.
Rischmann	Sous-préfet de Boulogne-sur-Mer.
Rochard	Sous-préfet de Péronne.
Roden	Sous-préfet de Gex.
Rogé	Conseiller de préfecture des Bouches-du-Rhône.
Roth	Préfet du Morbihan.
Rougé	Vice-président du Conseil de préfecture de l'Aude.
Roussel	Sous-préfet de Loches.
Rousselot	Sous-préfet de Marvejols.

NOMS	SITUATIONS ADMINISTRATIVES
Roussillon	Sous-préfet de Poligny.
Rozard	Conseiller de préfecture de la Vendée.
Saint, *	Préfet d'Ille-et-Vilaine.
Salavert	Conseiller de préfecture de Tarn-et-Garonne.
Sarrazin	Sous-préfet de Dax.
Schlumpf	Sous-préfet de Vouziers.
Second	Préfet de l'Aude.
Séguin	Sous-préfet de Bellac.
Senné-Desjardins	Sous-préfet d'Orange.
Sentupery	Sous-préfet de Trévoux.
Serin	Vice-président du Conseil de préfecture de l'Aveyron.
Sibra	Sous-préfet de Saint-Girons.
Signoret	Sous-préfet de Sisteron.
Silvestre	Vice-président du Conseil de préfecture de l'Oise.
Simoneau	Sous-préfet de Lodève.
Sividre	Conseiller de préfecture de la Mayenne.
Slingsby	Conseiller de préfecture de Meurthe-et-Moselle.
Soulage	Conseiller de préfecture de l'Aude.
Steck	Secrétaire général de la Loire-Inférieure.
Stefanopoli	Conseiller de préfecture d'Oran.
Stirn	Sous-préfet de Die.
Susini	Secrétaire général du Morbihan.
Tainturier	Sous-préfet de Saumur.
Tavera	Sous-préfet de Bergerac.
Tenot, *	Préfet d'Indre-et-Loire.
Théaux, *	Sous-préfet de Rambouillet.
Thibon, *	Préfet de la Corse.
Thirion	Conseiller de préfecture du Rhône.
Thomé	Sous-préfet de Bayeux.
Tisseau	Secrétaire général de la Mayenne.
Tomé (de)	Sous-préfet de Boussac.
Tonneller	Sous-préfet de Rocroi.
Toulza	Sous-préfet de Pont-l'Évêque.
Tournier	Conseiller de préfecture des Hautes-Alpes.
Touzet	Sous-préfet de Mauléon.
Trépont, O*	Préfet du Nord.
Tribodini	Conseiller de préfecture d'Alger.
Trizant-Geneste	Secrétaire général de la Vienne.
Triou	Vice-président du Conseil de préfecture de la Charente.

NOMS	SITUATIONS ADMINISTRATIVES
Truc , *	Préfet de la Creuse.
Vachal	Secrétaire général du Gers.
Vacquier	Sous-préfet d'Espalion.
Valentin	Vice-président du Conseil de préfecture de la Mayenne.
Vallat	Sous-préfet de Commercy.
Vallette	Secrétaire général des Bouches-du-Rhône.
Varin	Conseiller de préfecture de la Seine-Inférieure.
Vassal	Préfet des Basses-Alpes.
Vatrin	Sous-préfet de La Palisse.
Vaussan	Vice-président du Conseil de préfecture de la Haute-Loire.
Vautier	Conseiller de préfecture de la Loire-Inférieure.
Vergé , *	Préfet de la Corrèze.
Vernin , *	Sous-préfet de Calvi.
Vidal	Sous-préfet de Vitry-le-François.
Vié	Sous-préfet de Fougères.
Vigouroux	Secrétaire général du Tarn.
Viguié (André)	Sous-préfet d'Issoudun.
Villey-Desmeserets	Conseiller de préfecture du Pas-de-Calais.
Virenque	Secrétaire général du Loiret.
Vitry	Préfet de l'Indre.
Vittini	Sous-préfet de Langres.
Zevort	Sous-préfet d'Aix.

NOMS	SITUATIONS ADMINISTRATIVES
<i>Fonctionnaires en disponibilité.</i>	
Boudet	Préfet.
Bouisset	Conseiller de préfecture.
Cacaud	Préfet, directeur administratif des travaux de Paris à la préfecture de la Seine.
Carrère	Conseiller de préfecture.
Croux	Conseiller de préfecture.
Demorgny	Sous-préfet, conseiller du Gouvernement impérial persan au ministère de l'Intérieur, à Téhéran.
Gaillard	Conseiller de préfecture.
Golliard	Conseiller de préfecture, Chef du Secrétariat particulier du Sous-Secrétaire d'État au Ministère de l'Intérieur.
Lamy	Secrétaire général, Sous-Chef du Cabinet du Ministre des Finances.
Lutaud (Émile)	Sous-préfet, directeur de l'Intérieur au Gouvernement général de l'Algérie.
Monod	Conseiller de préfecture.
Perreau-Pradier	Secrétaire général, député de l'Yonne.
Sacerdot	Conseiller de préfecture.
Scheffler	Sous-préfet, Chef-adjoint du Cabinet du Ministre des Colonies.
Strzegowski	Conseiller de préfecture.
Touzet (André)	Sous-préfet.
<i>Chefs de Cabinet de Préfet.</i>	
Aussaresses	Chef de Cabinet du Préfet du Nord.
Grach	Chef de Cabinet du Préfet de la Meuse.

II — ANCIENS FONCTIONNAIRES DE L'ADMINISTRATION PRÉFECTORALE

NOMS	SITUATIONS ADMINISTRATIVES
Alapetite, C*	Préfet honoraire, Ministre plénipotentiaire, Résident général de France à Tunis.
Allain-Targé, C*	Président de Chambre à la Cour des Comptes.
Angenault	Sous-préfet honoraire, percepteur de Niort.
Auriae (d'), *	Préfet honoraire, Consul général de France à Naples.
Bartoli	Sous-préfet honoraire, percepteur du Havre (4 ^e division).
Beaumont	Préfet honoraire, percepteur de Sin-le-Noble (Nord).
Beguillet	Secrétaire général honoraire.
Bertrand	Receveur-percepteur de la 2 ^e division du XV ^e arrondissement de Paris.
Bigot	Sous-préfet honoraire, percepteur de Montluçon-Ouest.
Blachon	Préfet honoraire, percepteur de Saint-André, en résidence à Lille.
Blanc, O*	Conseiller d'État.
Blanc, *	Préfet honoraire, Trésorier-payeur général de la Charente.
Bompard, GO*	Ambassadeur de France à Constantinople.
Bonnerot, *	Préfet honoraire.
Bordenave	Préfet honoraire, receveur particulier des Finances à Valenciennes.
Bordes	Caissier général adjoint du réseau des Chemins de fer de l'État.
Bourdeix	Rédacteur principal à la préfecture de la Seine.
Bourgoin	Sous-préfet honoraire, percepteur de Moulins.
Branet, O*	Conseiller d'État, Directeur général des Douanes.
Bruman, C*	Conseiller d'État.
Bury	Conseiller de préfecture honoraire.
Carles	Préfet honoraire, Trésorier-payeur général de Loir-et-Cher.
Cassagneau, O*	Préfet honoraire, Trésorier-payeur général de la Marne.

NOMS	SITUATIONS ADMINISTRATIVES
Cathala	Sous-préfet honoraire, percepteur de Bordeaux (1 ^{er} arrondissement).
Champavère	Percepteur de Fontaines (Rhône).
Charbonnet	Sous-préfet honoraire, percepteur de Cenon, en résidence à Bordeaux-La Bastide (Gironde).
Colomb, *	Trésorier-payeur général de l'Aisne.
Cruchon-Dupeyrat, *	Préfet honoraire, Consul général de France, Chef du bureau du Maroc au Ministère des Affaires étrangères.
Deleporte	Ancien sous-préfet, ancien percepteur du Raincy.
Depont	Sous-préfet honoraire, Inspecteur général des communes mixtes en Algérie.
Dietze	Sous-préfet honoraire, percepteur de Vandœuvre (Meurthe-et-Moselle).
Duflos, C*	Conseiller-maire à la Cour des Comptes.
Duguet, O*	Chef de bureau au Ministère de l'Intérieur.
Dumas	Sous-préfet honoraire, percepteur de Maromme (Seine-Inférieure).
Dupré	Préfet honoraire, percepteur de Toulouse (1 ^{er} arrondissement).
Durand, *	Sous-préfet honoraire.
Duros, *	Préfet honoraire.
Frize, *	Secrétaire général honoraire, Chef du Service des Retraites ouvrières et paysannes à la préfecture de Seine-et-Oise.
Galopin	Percepteur de Saint-Maur (Seine).
Gelinet, *	Préfet honoraire, Maître des requêtes au Conseil d'État.
Genty-Magre, *	Préfet honoraire.
Gérin-Roze	Sous-préfet honoraire, Receveur particulier des Finances, à Uzès.
Godefroy (Francis)	Percepteur de Cuincy, en résidence à Douai.
Godefroy (Robert), *	Préfet honoraire.
Huard, C*	Secrétaire général honoraire au ministère de l'Intérieur, Conseiller-maire à la Cour des Comptes.
Huguet	Conseiller référendaire à la Cour des Comptes.
Jouffroy	Sous-préfet honoraire, Trésorier-payeur général du Doubs.
Jogy	Ancien Conseiller de préfecture.
Just, O*	Préfet honoraire, Directeur de l'Administration pénitentiaire au Ministère de la Justice.

NOMS	SITUATIONS ADMINISTRATIVES
La Flize	Sous-préfet honoraire, percepteur de Villers-la-Montagne (Meurthe-et-Moselle).
Lapaine.....	Préfet honoraire, Directeur de l'asile public d'aliénés de la Maison-Blanche (Neuilly-sur-Marne).
Launois.....	Percepteur de Tours.
Lefébure	Préfet honoraire, Député de la Meuse.
Lertora	Percepteur de Bourbourg (Nord).
Lesegretain-Hautbourg	Préfet honoraire, Receveur particulier des Finances aux Sables-d'Olonne.
Lozé, C*.....	Ambassadeur de France, Sénateur du Nord.
Lutaud, O*.....	Gouverneur général de l'Algérie.
Manceron	Préfet honoraire.
Marie, *.....	Préfet honoraire, Trésorier-payeur général en retraite.
Mariette	Conseiller de préfecture honoraire.
Maringer, C*.....	Conseiller d'État, Directeur de l'Administration départementale et communale au ministère de l'Intérieur.
Marraud, C*.....	Préfet honoraire, Directeur général honoraire de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, Commissaire général de l'Exposition de Gand.
Martin-Feuillée, *.....	Préfet honoraire, Directeur du Mont-de-Piété de Paris.
Martineau.....	Secrétaire général honoraire, percepteur de Nantes, 4 ^e division.
Marty *.....	Préfet honoraire.
Mastier, C*.....	Préfet honoraire, trésorier-payeur général de l'Hérault.
Meignan	Receveur particulier des Finances à Ploërmel.
Mendousse	Sous-préfet honoraire, percepteur d'Angers (rive droite).
Nicolas	Percepteur de Marseille (19 ^e division).
Pabot-Chatelard, O*.....	Préfet honoraire.
Petit-Dossaris, O*.....	Préfet honoraire.
Peyre.....	Préfet honoraire, Trésorier-payeur général du Calvados.
Phelut, *.....	Préfet honoraire.
Piette, *.....	Préfet honoraire, Directeur de l'Inspection générale et du Contentieux à la préfecture de la Seine.
Planacassagne	Trésorier-payeur général de l'Aude.

NOMS	SITUATIONS ADMINISTRATIVES
Poirson, O*.....	Préfet honoraire, Sénateur de Seine-et-Oise.
Pommeray, *.....	Préfet honoraire, Trésorier-payeur général de la Haute-Vienne.
Reboul, O*.....	Préfet honoraire.
Reboul (Georges), *.....	Directeur honoraire au Ministère de l'Intérieur.
Richier	Sous-préfet honoraire, percepteur de Tarare (Rhône).
Rocault, *.....	Préfet honoraire, percepteur d'Argenteuil.
Roger, C*.....	Préfet honoraire.
Roman, *.....	Préfet honoraire, Conseiller référendaire à la Cour des Comptes.
Sagebien, *.....	Préfet honoraire, Conseiller général de la Somme.
Sainsère, C*.....	Conseiller d'État.
Saint-Cyr (de).....	Conseiller de préfecture honoraire, receveur particulier des Finances à Marmande.
Saisset-Schneider, C*.....	Conseiller d'État.
Salze	Sous-préfet honoraire, percepteur de Saumur-banlieue.
Sarrazin	Sous-préfet honoraire, percepteur en retraite.
Sée, O*.....	Préfet honoraire.
Selves (de), GC*.....	Sénateur, ancien Préfet de la Seine, ancien Ministre des Affaires étrangères, Président d'honneur de l'A. P. A. P.
Tahon	Sous-préfet honoraire, percepteur de Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle).
Talou	Sous-préfet honoraire, percepteur de Toulouse (2 ^e arrondissement).
Thérel, *.....	Ancien préfet, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, administrateur délégué de la Société des Routes d'État dans l'Empire ottoman.
Vacquerie	Ancien conseiller de préfecture, rédacteur principal au ministère de l'Intérieur.
Vallée	Préfet honoraire.
Vauzy	Préfet honoraire, receveur particulier des Finances à Brioude.
Verne, *.....	Préfet honoraire, Trésorier-payeur général de la Côte-d'Or.
Viguié (Léopold), O*.....	Receveur-percepteur de la 3 ^e division du VIII ^e arrondissement de Paris.
Villault-Duchesnois	Député de la Manche.
Vincent, C*.....	Préfet honoraire.

III — MEMBRES HONORAIRES

M ^{mes} Allain-Targé.	M ^{mes} Lardin de Musset.
Anjubault.	Lartigue.
Antoine.	Laurent (Anuré).
M ^{lle} Antoine.	Leblanc.
M ^{mes} Bailly.	Leroy.
Bartoli.	Lertora.
Baudard.	Lutaud (Charles).
Bazin.	Martin (Emile).
Berthet.	Martin (Pierre).
Boivin.	Martineau.
Bouygues.	Masnou.
Branet.	Monod.
Bruman.	Moury-Muzet.
Calloc'h (Raoul).	Ostrowska.
Cassagneau.	Pabot-Chatelard.
Chardon.	Penaud.
Du Chaylard.	Petit-Dossaris.
Cleffie.	M ^{lle} Petit-Dossaris.
Coglia.	M ^{mes} Picard.
Collier.	Poilleux.
Desprez.	M ^{lle} Poilleux.
Dumas.	M ^{mes} Rault.
Durand.	Richier.
Duros.	Rocault.
De Févelas.	Rogé.
Fontanès.	Sée.
M ^{lle} Fraigneau.	De Selves.
M ^{mes} Fruit.	Sibra.
Gallot.	Théaux.
Garipuy.	M ^{lle} Thomé.
Genebrier.	M ^{me} de Tomei.
Giraud.	M ^{lle} de Tomei.
Godefroy (Robert).	M ^{mes} Toulza.
Godefroy (Joseph).	Trigant-Geneste.
Gondoin.	M ^{lle} Trigant-Geneste.
M ^{lle} Gondoin.	Truc.
M ^{mes} Grégoire.	M ^{mes} Vautier.
Hammond.	Verne.
Jouffroy.	Vernin.
Kysaens.	M ^{lle} Vernin.
Labrégère.	M ^{mes} Vidal.
Lagarrosse.	Vié.
Lallemand.	Viguié (André).

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

LIBRAIRIE ADMINISTRATIVE BERGER-LEVRAULT

PARIS, 5-7, rue des Beaux-Arts — rue des Glacis, 18, NANCY

- La Loi municipale. Commentaire de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation et les attributions des conseils municipaux**, par Léon MORGAND, chef de bureau au Ministère de l'Intérieur. 8^e édition (2^e tirage), refondue, augmentée et mise au courant de la législation et de la jurisprudence jusqu'au 30 juin 1911. Deux volumes in-8, 1582 pages, brochés. 18 fr.
Reliés en percaline. 21 fr.
- Dictionnaire de l'Administration française**, par Maurice BLOCK, membre de l'Institut. 5^e édition, refondue et considérablement augmentée, sous la direction d'Edouard MACQUÉRO, directeur de l'Enregistrement. 1905. Deux tomes formant un volume grand in-8 de 2741 pages, brochés avec un *Supplément* novembre 1907, de 112 pages. 42 fr. 50
Reliés en demi-marquin, plats toile, avec le *Supplément* broché. 50 fr.
- Répertoire de Police administrative et judiciaire. Législation et réglementation. Jurisprudence et doctrine.** Publié sous la direction de M. LÉVYER, préfet de police, par Louis COURCELLE, attaché au cabinet du préfet de police. Avec une lettre-préface de M. Charles MAZEAU, premier président de la Cour de cassation, ancien Ministre de la Justice. 1899. Deux volumes grand in-8 (2800 pages à deux colonnes), brochés. 60 fr. — Reliés. 70 fr.
- La Réforme des Fonctions publiques. Pour enrayer le Favoritisme, il faut organiser l'Avancement**, par Louis SALAÜN. 1912. Un volume in-8 de 125 pages, broché. 1 fr.
- Les Retraites ouvrières et paysannes. Commentaire de la loi du 5 avril 1910-27 février 1912**, suivi des règlements d'administration publique relatifs à cette loi, par Gaston SALAÜN, lauréat de l'École des Sciences politiques, receveur des Finances. Avec une préface de M. BIENVENUE-MARTIN, sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique. 2^e édition, revue et augmentée. 1912. Volume in-8 de 658 pages, broché. 7 fr. 50 — Relié. 9 fr.
- Code des Comptes de gestion. Répertoire des règles relatives à la présentation, aux justifications, au jugement et à l'apurement des comptes d'exercices des receveurs remplacés, intérimaires et installés**, en ce qui concerne les communes, établissements de bienfaisance et associations syndicales, par A. LOURAIN, receveur municipal. 10^e édition, entièrement révisée, remaniée, augmentée et mise à jour. 1911. Un vol. in-12 de 714 pages, broché. 7 fr. 50
Relié en percaline. 9 fr.
- Le Petit Contentieux du Receveur municipal**, par J. PICARD, percepteur-receveur municipal, ancien fondé de pouvoirs de trésorerie générale. 2^e édition. 1912. Un volume in-12 de 110 pages, broché. 1 fr. 50. — Relié en percaline. 2 fr.
- L'Assistance obligatoire aux Vieillards, aux Infirmes et aux Incurables. Commentaire de la loi du 14 juillet 1905**, par Edouard CAMPAONOLE, chef de bureau à la Direction de l'Assistance et de l'Hygiène publiques au Ministère de l'Intérieur. Avec une Préface de M. BIENVENUE-MARTIN, sénateur, ancien ministre, rapporteur de la loi de 1905 à la Chambre des Députés. 2^e édition, mise à jour par une *Table alphabétique*. 1903. Un volume in-8 de 673 pages, broché. 7 fr. 50 — Relié en percaline. 9 fr.
- L'Assistance médicale gratuite. Commentaire de la loi du 15 juillet 1893**, par le même. 2^e édition. 1895. Un volume in-8 de 463 pages, broché. 6 fr. — Relié en percaline. 7 fr. 50
- Assistance aux Vieillards, aux Infirmes et aux Incurables. Recueil des lois, décrets, instructions, circulaires et arrêtés relatifs au service**, complété par des tables chronologique, alphabétique et analytique. 4^e édition. 1910. Un volume in-8 de 360 pages, broché. 2 fr.
Cartonné. 2 fr. 50
- Guide du Médecin-examineur de l'Assistance aux vieillards, infirmes et incurables et du Médecin-inspecteur des enfants protégés et assistés et des écoles**, par le docteur E. RAYON, médecin de l'Assistance publique à Saint-Etienne. Préface de M. le docteur Émile RAYMOND, sénateur. 1911. Un vol. in-12 de 446 pages, br. 5 fr. — Relié en percaline. 6 fr.
- Traité de l'Assistance hospitalière**, par Gabriel CROS-MAYREVILLE, membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, vice-président de la Commission administrative des hospices de Narbonne. Préface de M. Paul STRAUSS, sénateur. 1912. Trois volumes grand in-8 de 1829 pages, avec 70 gravures dans le texte et 6 planches hors texte, brochés. 36 fr.
Reliés en percaline. 42 fr.
- Le Bien de Famille insaisissable. Notions simples et pratiques sur la loi du 12 juillet 1909, suivies de formules et des textes officiels**, par L. NEULAT, attaché aux services législatifs du Sénat. Préface de M. GUILLET, sénateur, rapporteur de la loi sur le bien de famille insaisissable, membre du Conseil supérieur de la petite propriété rurale. 1912. Un volume in-8 de 112 pages, broché. 1 fr. 50

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRULT
